VILLEPARISIS

Acheter ou renouveler une concession funéraire

Une concession funéraire est un emplacement dans un cimetière (caveau, tombe) dont vous achetez l'usage (mais non le terrain). Elle peut également prendre la forme d'un emplacement réservé aux urnes funéraires au sein d'un columbarium . L'acte de concession précise qui en sont les bénéficiaires et la durée.

Les demandes d'acquisition et de renouvellement de concession funéraire se font en mairie. La demande de renouvellement doit être faite dans les 2 ans après la date d'échéance.

CIMETIERES	**Tarifs au 01/01/2022**
Concession 10 ans	141 €
Concession 15 ans	208 €
Concession 30 ans	431 €
Concession 50 ans	1 120 €
Case colombarium concession pour 10 ans	441 €
Case colombarium concession pour 30 ans	782 €
Vacation de police	20.52 €

Documents
Règlement des cimetières
Tarifs des services municipaux de la Ville de Villeparisis
Liens utiles
Qu'est-ce qu'une concession funéraire ?
Contact

Cimetière 01 64 67 52 09